



Date de dépôt : 12 mars 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Jocelyne Haller, Pablo Cruchon, Caroline Marti, Marjorie de Chastonay, François Baertschi, Didier Bonny, Françoise Nyffeler, Salika Wenger, Aude Martenot, Pierre Vanek, Philippe de Rougemont, Nicole Valiquer Grecuccio, Badia Luthi, Olivier Baud : Consultation interdisciplinaire en santé au travail (CIST), phase 2 : pour un observatoire de la santé au travail

En date du 4 octobre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL la République et canton de Genève
considérant :

- les évolutions toujours plus rapides du marché du travail et des typologies de métiers ;*
- la récente création en avril 2022 du CIST (consultation interdisciplinaire en santé au travail) par le département de la sécurité de la population et de la santé (DSPS) ;*
- la difficulté à croiser des données entre les différentes instances qui les collectent sur la situation du marché du travail, les accidents de travail et les maladies issues directement ou indirectement de l'activité professionnelle dans notre canton ;*
- l'importance toujours plus grande de l'exigence d'autonomie, de réaction des employées et employés, l'intellectualisation des professions et une perte de sens des interventions – qui induit une charge mentale plus conséquente ;*

- *l'augmentation des problèmes psychologiques et psychiatriques, ces troubles psychiques qui ont généré des coûts pour la Suisse à hauteur de 23 milliards de francs en 2015¹ ;*
- *la difficulté de récolter des données sur la situation des indépendantes et indépendants et des artisanes et artisans en matière de santé au travail, le recensement de celles-ci n'étant pas obligatoire selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA),*

invite le Conseil d'Etat

à développer, en collaboration avec les acteurs régionaux et nationaux impliqués dans ce domaine, les connaissances relatives aux accidents au travail et à la santé au travail avec pour objectifs :

- *de publier des statistiques concernant la santé en lien avec les catégories socioprofessionnelles, les niveaux d'études, ainsi que divers autres critères sociodémographiques ;*
- *de produire des enquêtes prospectives sur l'évolution de l'organisation et des conditions de travail ;*
- *d'émettre des recommandations à l'intention des législatrices et législateurs et des décideuses et décideurs publics sur le modèle de l'ex-commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) ;*
- *de soutenir les recherches approfondies et les collaborations avec l'instance intercantonale « Unisanté » et de pouvoir se mettre en relation avec des structures similaires dans d'autres cantons ;*
- *de croiser les données de la SUVA, du médecin cantonal, de l'OCIRT, de l'OFS et de toute instance ayant des données sur la santé au travail ;*
- *de favoriser l'examen de la question du lien entre la santé mentale et l'activité professionnelle : dépression, anxiété, burn-out par profession et divers troubles somatiques qui en résultent ;*
- *de s'assurer de l'intégration de la question des indépendantes et indépendants.*

¹ Selon l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) dans leur rapport de 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond aux différentes invites de la présente motion de la manière suivante :

De publier des statistiques concernant la santé en lien avec les catégories socioprofessionnelles, les niveaux d'études, ainsi que divers autres critères sociodémographiques

De nombreuses statistiques sont déjà publiées par des organismes reconnus : l'Office fédéral de la statistique (OFS) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) à travers l'enquête suisse sur la population active (1), l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) avec son rapport de base sur la santé pour le canton de Genève, qui inclut un chapitre spécifique intitulé « Travail et santé » (2), ainsi que Promotion Santé Suisse avec le Job Stress Index, illustrant le rapport entre les ressources et contraintes professionnelles (3). En outre, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) publie annuellement des données sur les accidents et maladies professionnelles (4), tandis que des comparaisons internationales sont possibles grâce aux statistiques d'Eurostat et aux informations de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (5, 6) qui fournissent des données transnationales. Ainsi, ces ressources offrent déjà des données suffisantes pour établir des priorités en santé publique avec une approche fondée sur des preuves (voir Annexe 2 : Tableau récapitulant les données existantes sur la santé au travail).

De produire des enquêtes prospectives sur l'évolution de l'organisation et des conditions de travail

Sur les aspects purement de santé, on peut noter que la Suisse dispose d'une cohorte créée en 1991 liée à une biobanque : la cohorte SAPALDIA (7). Depuis 2024, une nouvelle cohorte nationale de 100 000 personnes couplée à une biobanque a vu le jour (8). Elle vise à fournir des informations sur l'état de santé de la population suisse afin de mieux comprendre l'effet sur la santé de l'environnement, de l'exposition à certaines substances chimiques, du style de vie, de maladies infectieuses et de certaines prédispositions. A Genève, l'étude Specchio (département de la santé et des mobilités (DSM) / Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)) est également une cohorte qui regroupe plusieurs milliers de Genevoises et de Genevois. Les volontaires répondent régulièrement à des questionnaires en ligne, dont notamment des questions sur le travail. Enfin, le Bus Santé (HUG) établit une étude transversale annuelle depuis une trentaine d'années.

D'émettre des recommandations à l'intention des législatrices et législateurs et des décideuses et décideurs publics sur le modèle de l'ex-commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP)

La commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) a été dissoute et ses missions ont été entièrement transférées à la Cour des comptes depuis le 1^{er} juillet 2013. La Cour des comptes, en tant qu'organe indépendant et autonome, est chargée d'évaluer les politiques publiques et de formuler des recommandations lorsque cela s'avère nécessaire (9, 10). Les rapports de la Cour des comptes, ainsi que leurs conclusions et recommandations éventuelles, sont rendus publics, de même que les suites qui leur ont été données.

De soutenir les recherches approfondies et les collaborations avec l'instance intercantonale « Unisanté » et de pouvoir se mettre en relation avec des structures similaires dans d'autres cantons

Les études et recherches universitaires sont fondamentales pour garantir que les priorités et actions de santé publique s'appuient sur des bases scientifiques solides. Toutefois, l'indépendance des institutions académiques dans leurs activités d'enseignement, de recherche et de publication doit être préservée, une condition essentielle pour qu'elles remplissent pleinement leurs missions (11). Cela étant dit, la collaboration demeure un objectif stratégique prioritaire, comme stipulé dans la convention d'objectifs 2024-2027 de l'Etat avec l'Université de Genève, qui vise à renforcer les interactions entre les milieux académiques, politiques et diplomatiques, tout en favorisant l'application des connaissances scientifiques dans la prise de décision publique (12). Dans cette optique, l'Etat exploite également l'expertise d'autres institutions académiques suisses, telles qu'Unisanté et l'Institut de psychologie du travail et des organisations de l'Université de Neuchâtel, afin d'aborder les problématiques de santé au travail de manière interdisciplinaire et multilatérale. Il est important de souligner que la Direction générale de la santé (DGS) du canton de Vaud, contrairement à l'office cantonal de la santé (OCS) de Genève, ne porte pas de missions spécifiques en matière de promotion de la santé et de prévention; Unisanté, mandaté par la DGS vaudoise pour ces activités, dispose ainsi d'une autonomie et de missions différentes de celle de l'administration cantonale genevoise, où les ressources sont internalisées.

Le concept de la gestion de la santé en entreprise (GSE) promu par Promotion Santé Suisse recouvre 3 champs d'actions principaux : la promotion de la santé en entreprise; la santé et la sécurité au travail et la gestion des absences et réinsertion. Dans ce contexte, Promotion Santé Suisse incite les cantons à la création de « Forums GSE ». Ces entités soutiennent les entreprises dans l'introduction et la mise en œuvre de la gestion de la santé en entreprise (GSE). En 2024, Unisanté, la SUVA et Promotion Santé Suisse se sont unis pour créer un « Forum GSE Romandie ». Ses objectifs sont de (i) sensibiliser les entreprises à la GSE; (ii) mettre les entreprises en réseau; (iii) les soutenir dans la mise en œuvre de la GSE; (iv) développer la GSE au niveau cantonal et développer des synergies entre les cantons romands. Ce Forum GSE Romandie va proposer des prestations d'informations et de mise à jour des dernières études et instruments en lien avec la santé au travail, organiser des événements de réseautage et d'échange de bonnes pratiques entre les entreprises, organiser des conférences et des formations et soutenir les nouvelles entreprises qui souhaitent mettre en place la GSE dans leur institution. Le canton de Genève s'est déjà positionné pour être membre du « Forum GSE Romandie ». Il sera représenté par la direction de l'inspection du travail de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

De croiser les données de la SUVA, du médecin cantonal, de l'OCIRT, de l'OFS et de toute instance ayant des données sur la santé au travail

La Direction du travail du SECO établit des règles claires en matière de politique du marché du travail avec un centre de prestations « conditions de travail ». Cet organe s'occupe de la protection de la santé au travail et est divisé en 5 secteurs et un groupe de soutien. En se basant sur de nombreuses données scientifiques, études épidémiologiques et enquêtes, la Direction du travail publie des rapports sur la santé au travail, lance des projets de recherche et analyse les mesures actuelles de prévention.

Dans le cadre de la rédaction du concept et des plans cantonaux de promotion de la santé et prévention de l'Etat de Genève, les données disponibles dans les différents organismes suisses et européens pertinents ont été couplées à des entretiens d'experts et des groupes de travail afin de mettre en relief les priorités de santé au travail et les actions à mettre en place.

De favoriser l'examen de la question du lien entre la santé mentale et l'activité professionnelle : dépression, anxiété, burn-out par profession et divers troubles somatiques qui en résultent

Ces questions ont été largement étudiées dans la littérature. On retrouve des statistiques spécifiquement sur ce point dans l'enquête suisse sur la population active de l'OFS, illustrant notamment les conditions de travail à risque (risques physiques ainsi que risques psychiques), selon la branche d'activité et le sexe. D'autres données suisses à ce sujet sont publiées par Promotion Santé Suisse et par l'OBSAN).

A noter que le canton de Genève mandate spécifiquement l'OBSAN pour procéder à un sur-échantillonnage genevois de son Enquête Suisse sur la Santé (ESS). Des informations sur les nuisances au travail, les efforts physiques au travail, les contraintes psychosociales, l'influence du travail sur la santé, la satisfaction au travail, l'épuisement émotionnel, le présentisme ou les absences pour raison de santé, sont des thématiques décrites dans l'enquête 2022.

De s'assurer de l'intégration de la question des indépendantes et indépendants

La question des indépendantes et indépendants est pleinement intégrée dans le dispositif de la Consultation interdisciplinaire en santé au travail (CIST), qui offre un soutien en lien avec des questions ou des problématiques de santé au travail, en particulier pour les très petites, petites et moyennes entreprises (13). Ces entreprises, souvent dépourvues de services de santé au travail internes, peuvent bénéficier d'une assistance unique en Suisse. Le rôle de la CIST est donc de répondre aux besoins spécifiques de ces catégories professionnelles en leur offrant une expertise et des ressources adaptées.

Conclusion

De nombreuses statistiques sont déjà disponibles auprès de nombreux acteurs suisses et européens. Elles permettent d'orienter et d'appuyer les politiques publiques. De plus, les évaluations des politiques publiques et la formulation de recommandations sont déjà menées par la Cour des comptes ainsi que par d'autres acteurs comme la Direction du travail (SECO). La création d'un observatoire n'apporterait pas de valeur ajoutée pour mener à bien la mission de l'Etat d'encourager les mesures de promotion de la santé au travail et de sécurité liées aux conditions et à l'organisation du travail. Au vu des éléments développés précédemment, la création d'un observatoire de la santé au travail n'est pas justifiée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET

Annexes :

1) *Bibliographie*

2) *Tableau récapitulant les données existantes sur la santé au travail*

Bibliographie

- 1 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/determinants/conditions-travail.html>
- 2 https://kgr.obsan.ch/fr/GE/p/4_0
- 3 <https://friendlyworkspace.ch/fr/themes/le-stress-lie-au-travail/etude-job-stress-index>
- 4 https://www.unfallstatistik.ch/f/index_f.htm
- 5 <https://ec.europa.eu/eurostat/web/health/overview>
- 6 <https://osha.europa.eu/fr>
- 7 <https://www.swisstph.ch/en/topics/non-communicable-diseases/human-biomonitoring/sapaldia-fr>
- 8 Probst-Hensch N, Bochud M, Chiolerio A, Crivelli L, Dratva J, Flahault Antoine, Frey Daniel, Kuenzli Nino, Puhan Milo, Suggs L. Suzanne, Wirth Corina, Swiss Cohort & Biobank – The White Paper. Public Health Reviews (43), 2022.
- 9 Constitution de la République et canton de Genève, Chapitre IV, Article 128, du 18 septembre 2024
- 10 Loi sur la surveillance (LSurv), Chapitre III, Section 1, Article 20 ; Chapitre III, Section 3, Articles 35 et 43, du 26 mars 2022
- 11 Loi sur l'Université (LU), Chapitre III, Article 20, du 1er septembre 2024
- 12 Convention d'objectifs pour les années 2024 à 2027, adoptée par le Grand Conseil le 21 mars 2024
- 13 <https://www.ge.ch/faire-appel-consultation-sante-au-travail>

ANNEXE 2

Annexe 2: Tableau récapitulant les données existantes sur la santé au travail

Institution publiant des statistiques	Thématiques abordées	Dernière période d'observation		Source
OFS/SECO	- Risques physiques au travail - Risques psychosociaux au travail - Épuisement émotionnel au travail - Conditions de travail - Accidents de travail - Type de problèmes de santé liés au travail - Risques pour la santé physique - Cumul de risques pour la santé physique - Risques pour le bien-être psychique - Problèmes de santé liés au travail selon l'exposition à des risques au travail - Risques spécifiques à la section économique "Santé humaine et action sociale"	2022		Lien 1 , Lien 2
OBSAN	- Contraintes - Nuisances - Efforts physiques - Contraintes psychosociales - Discrimination - Travail et maladie - Influence du travail sur la santé - Insatisfaction au travail - Présentéisme - Épuisement émotionnel au travail	2022		Lien
Promotion Santé Suisse	- Job Stress Index (contraintes et ressources liées au travail des personnes actives) - Épuisement émotionnel au travail	2021		Lien
Assurance accident	- Risques d'accident - Déroulement des accidents professionnels - Régions du corps blessées - Genre de blessure - Risque de maladies professionnelles de la peau - Cas de maladies professionnelles par groupe de diagnostic et cause	2022		Lien
Eurostat (incluant des données suisses)	- Accidents du travail - Problèmes de santé liés au travail et exposition à des facteurs de risque - Maladies professionnelles (cas reconnus, distribution et évolution)	2021		Lien
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (incluant des données suisses)	- Vieillesse et SST - Avantages de la SST - COVID-19 : ressources pour le lieu de travail - Substances dangereuses - Numérisation du travail - Invalité et travail - Emplois verts - Santé et aide sociale - Participation de l'encadrement et des salariés - Intégration de la SST dans l'éducation - Micro- et petites entreprises et la SST - Troubles musculosquelettiques - Nanomatériaux - Risques psychosociaux et santé mentale au travail - Développement des outils électroniques et SST	2020		Lien

	• Femmes et SST • Maladies d'origines professionnelles • Jeunes et SST • Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents • Enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer en Europe			
Organisation internationale du travail (incluant des données suisses)	• Jours perdus pour cause d'accident du travail • Cas d'accidents du travail mortels • Cas d'accidents du travail non-mortels • Nombre d'inspecteurs du travail • Nombre de lieux de travail enregistrés susceptibles d'être inspectés • Nombre de visite d'inspection	2023		Lien